



Acte certifié exécutoire compte tenu de

La transmission en Préfecture le : 20/09/2023

La mise en ligne sur www.saint-hernin.fr le : 20/09/2023

ARRÊTÉ MUNICIPAL A2023-031
portant interdiction d'utilisation du terrain de football
du 22 septembre 2023 au 24 octobre 2023 inclus
Travaux de régénération et d'entretien

Le Maire de SAINT-HERNIN,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-21 ;

Vu le code pénal et notamment l'article R 610-5 ;

Vu la décision n° D2023-2020 en date du 13 septembre 2023 d'entreprendre des travaux de défeutrage, de décompactage et de regarnissage en semences du terrain de football afin d'assurer sa pérennité dans le temps ;
Considérant qu'il appartient au Maire de conserver les propriétés de la commune et de faire tous actes conservatoires de ses droits ;

Considérant la nécessité d'entreprendre des travaux de régénération et d'entretien du terrain de football ;

Considérant qu'il convient d'interdire l'utilisation du terrain de football pendant toute la durée des travaux prévus du 22 septembre au 24 octobre 2023 ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Le terrain de football est interdit d'utilisation pendant les travaux de régénération et d'entretien prévus du 22 septembre au 24 octobre 2023 inclus.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Mairie et à l'entrée du stade de football.

ARTICLE 3 : Les infractions au présent arrêté municipal seront constatées et poursuivies conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de RENNES ou via l'application Télérecourscitoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : La secrétaire de Mairie, les services de la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mr le Président de l'Union Sportive Saint-Herninoise.
- Mr le Président du District de football du Finistère.

Fait à SAINT-HERNIN, le 20 septembre 2023

Le Maire,

Marie-Christine JAOUEN

